

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 Novembre 2016

Convocation du 28 octobre 2016

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, S. Farenc, H.Fayard, A. Fayot E. Fleury, N.Garampon, C. Pichoud, A. Rey, ML Venditti, G. Virone

Absents : F.Roucaïrol,

Pouvoirs : F.Roucaïrol à E. Fleury,

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 octobre est approuvé à l'unanimité avec une modification.

A. Rey précise qu'il avait entendu le matin même à la radio qu'il n'y avait pas plus d'insécurité quand l'éclairage public est éteint.

3. Salle Polyvalente. Maîtrise d'œuvre. Choix

M. Bourdin rappelle la consultation passée pour un marché public de maîtrise d'œuvre organisée en deux phases. Après publication d'un avis d'appel public à la concurrence paru dans le journal de la Voix de l'Ain du 10 juin le retour des candidatures était prévu pour le jeudi 7 juillet 2016. Après examen des vingt candidatures, il a été décidé de retenir trois candidats : AAgrou (Lyon), 2BR (Lyon) et Archipel (Grenoble) à participer à la deuxième phase. Le retour des offres était programmé au jeudi 29 septembre.

Après examen des offres, et conformément au règlement de la consultation une phase de négociation par le biais d'audition a été réalisée le vendredi 14 octobre avec un retour des offres définitives pour le 27 octobre.

Après examen des offres, il apparaît que l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 1 450 000 € HT n'est pas atteignable. Le montant des travaux pour un tel projet est supérieur aux moyens financiers de la commune.

Les offres techniques proposées dans le cadre de l'esquisse excèdent les crédits alloués à cette opération. Les trois offres sont inacceptables.

Par ailleurs, la consultation ayant été passée selon une procédure adaptée le montant du marché de maîtrise d'œuvre ne doit pas être supérieur à 209 000 € HT. Les offres étant très proches voir supérieures à ce seuil la procédure de consultation est donc fragilisée.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de déclarer ce marché infructueux.

Après délibération, le conseil municipal décide 18 voix pour, 1 contre (E.Fleury pour F.Roucaïrol), 0 abstention de déclarer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente infructueux au vu des trois offres jugées inacceptables.

Une nouvelle consultation portant uniquement sur la salle sportive sera lancée avec réflexion pour l'intégration future d'une salle « festive ».

4. Communauté de Communes de la Dombes. Modalité de répartition du nombre de délégués entre les communes

M. Girer rappelle que la loi NOTRe réduit le nombre de conseillers communautaires. Actuellement 104 conseillers siègent dans les conseils communautaires de Centre Dombes, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont amenés à fusionner.

Deux options sont envisageables avec la loi NOTRe. Le droit commun avec 60 conseillers communautaires ou par dérogation avec un « accord local » avec 55 conseillers.

Réunis en conférence le 18 octobre 2016, les Maires des communes constituant le futur EPCI ont été consultés sur l'éventualité d'un accord local. La très grande majorité des Maires présents s'est prononcée en faveur de la composition de droit commun.

Trois conseillers devront être élus à Mionnay.

Dans les communes ne comptant qu'un conseiller un suppléant sera également élu. Il pourra participer aux réunions sans droit de vote. La future assemblée pourrait ainsi regrouper jusqu'à 86 personnes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la composition du conseil communautaire de droit commun et la répartition entre les communes.

M. Girer rappelle que le Préfet de l'Ain a jusqu'au 15 décembre 2016 pour prendre l'arrêté de fusion. Il a été sollicité pour accomplir cette formalité au plus tôt.

5. Agrandissement Step. Acquisition parcelle ZD 140

M. Bourdin rappelle le projet d'agrandissement de la station d'épuration. Il précise que pour permettre cet agrandissement il convient d'acquérir la parcelle ZD 140 attenante d'une superficie de 107 m².

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de la parcelle ZD 140 d'une superficie de 107 m².
- Dit que le prix est fixé à 107 euros ainsi réparti : 47 euros prix d'achat, 30 euros d'indemnité de libération anticipée et 30 euros d'indemnité pour la haie existante.
- Dit que l'étude de Maître Latour à Trévoux sera chargée de la rédaction des actes.
- Dit que les frais d'actes seront pris en charge par la commune.

6. Assainissement. Redevance auprès des usagers du service. Modification

M. Bourdin propose au Conseil d'augmenter de 2 % la part proportionnelle de la redevance d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit que le montant de la redevance d'assainissement est porté à compter du 01/01/2017 à : Part proportionnelle 0,7665 € / m³ HT

7. Convention ITEP. Modification

G. Devrieux rappelle la délibération prise le 8 juillet dernier autorisant M. le Maire à signer les conventions de coopération et de création et de fonctionnement d'une unité d'enseignement afin d'accueillir à l'école aux mille étangs d'une classe ITEP des Moineaux à la rentrée scolaire 2016/2017.

Elle précise que le Rectorat n'a pas validé le principe de deux conventions, les informations doivent être reprises dans une seule convention. Aussi une nouvelle convention reprenant l'ensemble des informations a été rédigée. Il convient à présent de la valider.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la convention de création et de fonctionnement d'une unité d'enseignement et autorise M. le Maire à la signer.

8. Bien sans maître. Incorporation dans le domaine communal

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de bien sans maître mise en œuvre pour le lot 5 de la parcelle cadastrée A94 – BND248A009 par arrêté municipal du 1^{er} avril 2016.

Il rappelle qu'un avis de publication a été inséré dans le journal de la Voix de l'Ain en date du 8 avril 2016.

Il expose que le propriétaire de l'immeuble parcelle cadastrée A94 lot 5 BND248A0094 lieu-dit Bois des Pommes d'une superficie de 5,65 ares ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil et de l'article L.1123-3 alinéa 4 du Code général de la propriété des personnes publiques.
- décide que la commune s'appropriera le lot 5 de la parcelle cadastrée A94 BND248A009 dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine privé de la commune de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet ;
- M. le Maire est chargé de rendre compte de l'évolution de la procédure et des démarches entreprises aux plus proches réunions du Conseil Municipal ;
- Autorise M. le Maire à acquitter les frais d'enregistrement des actes notariés.
- Dit que Maître Chassaigne sera chargé de la rédaction des actes notariés.

9. Centres aérés. Participation de la commune Été 2016

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 mai 2016, décidant de participer aux séjours d'enfants de Mionnay en Centres Aérés durant l'été 2016 ; cette participation a été fixée à 2,14 euros par jour par enfant.

Il présente au Conseil l'état de présence représentant 126 journées pour 23 enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue au Pôle enfance « le blé en Herbe » de Saint-André-de-Corcy la somme de 269,64 euros (2,14 € x 126 j).

10. Personnel communal. Aide vacances enfants été 2016

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 13 mai 2016 par laquelle il décidait de renouveler pour l'année 2016 l'aide aux vacances des enfants du personnel, et par laquelle il fixait les montants maxima de ces aides, sur la base des tarifs de prestations transmis par la Préfecture.

Il soumet à l'assemblée la demande d'un agent et présente les justificatifs nécessaires.

E. Fleury précise qu'elle ne prendra pas part au vote pour le pouvoir de F. Roucayrol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 209 € à un agent

11. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la parcelle AE 137.

12. Comptes rendus des commissions

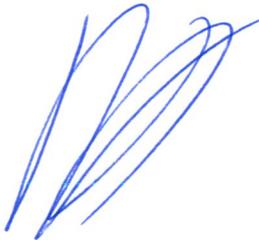
- E. Fleury pour la commission vie économique précise que la commission devra se réunir pour dépouiller les résultats des questionnaires adressés aux entreprises.
- F. Ducray pour la commission communication précise que la Lettre a été distribuée et que l'agenda est en cours de formalisation.
- F. Ducray précise que la commission association se réunira le 28 novembre pour étudier les demandes de subvention des associations.
- JL Bourdin informe le Conseil d'une réunion ce jour avec le cabinet Urbi & Orbi pour modifier le PLU dans le cadre du projet de salle polyvalente.
- JL Bourdin pour la commission assainissement précise qu'une audition aura lieu le 18 novembre dans le cadre de la consultation du maître d'œuvre pour la réalisation du réseau d'assainissement aux Platières et autres écarts.
- J Burdet précise que le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni pour la première fois ce soir. N.Curtet précise que le CMJ sera présent pour la signature de la charte zéro phyto. Une collecte des bouchons aura lieu samedi 5 novembre.
- JL Bourdin fait un point des derniers dossiers étudiés par la commission ADS.
- G. Devrieux pour la commission scolaire donne compte-rendu de la réunion avec l'association Léo Lagrange pour le périscolaire. Une proposition chiffrée nous sera transmise. Elle précise également que la commission devra se pencher sur la préparation du nouveau marché pour le restaurant scolaire.
- G. Devrieux pour le CCAS informe le Conseil des décisions prises : maintien du repas des anciens aux personnes de plus de 70 ans, suppression des chocolats sauf personnes hospitalisées, ou bénéficiant du portage de repas.
- N. Curtet pour la commission fleurissement précise que les nouveaux pots ont été installés sur la RD 1083.
- T. Lapal pour la commission sécurité donne compte-rendu au conseil de l'avancement du dossier vidéoprotection du parking de la gare. Après une rencontre avec M. Nguyen dont l'entreprise SécuElec est située à Mionnay la visite de deux sites équipés de vidéoprotection a été réalisée cet après-midi. Vu la distance entre la mairie et la gare le réseau fibre optique sera privilégié pour la transmission des données. La commission devra se réunir pour préparer les interventions du médiateur sur 2017.
- A. Rey pour la commission festivité précise que la cérémonie du 11 novembre est préparée. Par ailleurs, la commission réfléchit à une autre option pour réaliser le repas du personnel.

13. Questions diverses

- M. le Maire demande au Conseil Municipal de décaler le conseil initialement prévu le 2 décembre. Le prochain conseil aura finalement lieu le lundi 5 décembre. Une réunion toutes commissions aura lieu le même jour à 19h30.
- M. le Maire précise que l'entreprise Eurovia a réalisé un terreplein sur la RD 1083 pour sécuriser le tourne à gauche d'accès au chemin des Platières Le trou dans la cour de l'école a également été repris.
- M. le Maire informe le Conseil que la Semcoda a missionné un architecte pour évaluer les travaux nécessaires à une remise en état de l'ancien restaurant route de Bourg.
- M. le Maire précise qu'un devis de l'entreprise Prost a été reçu pour l'élagage des arbres du parking « Chapel ».
- M. le Maire informe le Conseil que suite à la réception des chiffres de consommation électrique par le SIEA une économie de 33,7 % est constatée sur le poste Polleteins II d'éclairage public. Il précise qu'une dizaine de cambriolage a eu lieu le week-end dernier à Saint-André-de-Corcy qui ne procède pas à l'extinction de l'éclairage public. Des dégradations ont également été commises sur un véhicule à Mionnay sur un secteur éclairé toute la nuit, chemin de l'Eglise. M. Girer précise qu'il est allé sur le site cartocrime, Les statistiques sont données par département et s'arrêtaient lorsqu'il a consulté le site à mars 2016. Le constat tiré est que la criminalité augmente tous les ans indépendamment de l'extinction de l'éclairage. M. le Maire précise qu'il est intervenu à Ambérieu en Dombes qui envisage une extinction partielle de l'éclairage public pour présenter l'action de la commune de Mionnay.
- M. Girer rappelle au Conseil que l'enquête publique concernant la déclaration d'utilité publique pour le parc d'activité de la Dombes aura lieu du mardi 8 novembre au 9 décembre 2016.

- M. Girer précise que la CCCD a décidé de conserver les mêmes conditions d'accès aux déchèteries pour les professionnels car ceux-ci vont déjà subir une hausse des impôts locaux liée à la fusion des trois communautés de communes.
- M. Girer précise que la CCCD a lancé un recrutement pour un agent au service ADS en vue de la prise en charge des dossiers du secteur de Chalamont dans le cadre de la fusion.
- M. Girer rappelle les discussions menées concernant le personnel du CDDRA qui doit être repris par les 5 communautés de communes le constituant. La future communauté de communes de la Dombes propose de reprendre deux des trois agents. Une réunion aura lieu la semaine prochaine à ce sujet avec les 5 communautés de communes.
- M. Girer informe le Conseil de l'inauguration de la Maison des services publics portée par la Poste à Chalamont. Il précise qu'une MSP existe également à Châtillon sur Chalaronne. Sur le territoire de centre dombes une solution en lien avec les mairies est plébiscitée.
- M. Girer précise que suite à la réunion de la CLECT pour l'évaluation des charges transférées au titre de la voirie 51 350 € avaient été transférés à la CCCD. Dans le cadre de l'abandon de cette compétence par la future communauté de commune de la Dombes, 60 633 € vont être reversés à la commune pour cette compétence voirie ce qui correspond aux investissements réalisés sur les 3 dernières années
- M. le Maire informe le Conseil du projet d'implanter une colonne à verre enterrée rue principale vers l'abri bus à la place d'une place de stationnement côté bief.
- M. le Maire rappelle l'inauguration de la micro-crèche.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

